**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 33 (1945)

**Heft:** 676

**Artikel:** Le problème du S.C.F. : [1ère partie]

**Autor:** Schaer-Robert, R.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-265381

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

1436
Bibliothèque Publique & Universitaire Genève
11 JAN. 1945

J. A.

6 JANVIER 1945 — GENEVE

TRENTE-TROISIEME ANNÉE — N° 676

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

**DIRECTION ET RÉDACTION**
Mlle Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
**ADMINISTRATION**
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

**ABONNEMENTS**
SUISSE 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.50
ETRANGER . » 8.—
Le numéro . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

**ANNONCES**
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

*L'esprit est lumière. Le devoir est de l'élever au-dessus des tempêtes et d'écarter les nuages qui cherchent à l'obscurcir.*
ROMAIN ROLLAND.

## Nos vœux pour 1945

*La Paix d'abord. La fin des horreurs, des tueries, des massacres, des bombardements, des ruines. La fin des tortures matérielles et morales de tous ceux qu'écrase encore la lourde botte de l'étranger. La libération des peuples opprimés avec leur propre concours, comme l'an qui a fini nous en a donné l'émouvant exemple.*

*L'ordre dans l'inévitable chaos de l'après-guerre. La compréhension réciproque des mentalités différentes, unies vers le seul même but de le reconstruction. La mise sur pied de l'organisation internationale qui assurera le mieux la paix, sans soumettre les uns à l'autorité des autres, mais qui fera comprendre à chacun son devoir impérieux vis-à-vis de la communauté. La sauvegarde des principes de liberté et de respect de la dignité humaine auxquels nous tenons avant tout, et sans lesquels il serait vain de tenter de créer un monde nouveau.*

*La lutte efficace et méthodique contre la misère du monde. L'aide de ceux qui ont encore à ceux qui n'ont plus rien. La fraternité mise en action dans tous les domaines, national et international, sans supériorité blessante ni sans rancune jalouse.*

*La place qui revient aux femmes établie selon l'équité et selon les capacités de chacun. La fin prochaine — est-ce vouloir marcher trop vite ?... — de l'ostracisme politique, économique, législatif, social, intellectuel, qui pèse sur elles en tant de domaines encore. Leur droit reconnu partout sans restrictions à leur vote, à leur travail, à leurs responsabilités dans la cité et dans le pays.*

*Et aussi, l'éveil de la conscience des femmes à ces responsabilités, à ces droits, à leur vote. La disparition de leur habitude de toujours se dévaluer et se sous-estimer. L'intelligente persuasion que, sans ces droits, elles ne pourront jamais accomplir leurs devoirs, et que refuser de revendiquer les uns, c'est ruiner la possibilité d'accomplir les autres.*

*La solidarité entre elles. L'amour des idées et des principes placé bien au-dessus des détails matériels, pratiques ou frivoles. Leur effort constant pour être dignes, où qu'elles soient, de leur tâche magnifique, de leur rôle dont elles doivent être fières d'être FEMMES.*

*Bonne année à chacun !...*

LE MOUVEMET FÉMINISTE.

## Le problème du S. C. F.

*L'article que nous avons publié dans un précédent N° (670 du 7 octobre 1944) nous a amené la longue lettre suivante, à laquelle a répondu d'autre part l'auteur de l'article. Vu l'importance brûlante actuelle de la question — — qu'étudie de son côté une Commission composée des représentantes de nos grandes Sociétés féminines nationales — nous lui faisons volontiers dans nos colonnes, pourtant toujours surchargées, la place nécessaire, mais en priant instamment toutes celles de nos correspondantes que ce sujet touche directement de bien vouloir être brèves dans leurs communications.* (Réd.).

Genève, novembre 1944.

J'ai lu avec intérêt l'article paru sous le titre: *Faut-il rendre obligatoire le Service complémentaire féminin* ? et me permets de rectifier certaines idées qui me paraissent erronées.

J'ai été parmi ces femmes qui s'engagèrent en 1939, sous l'impulsion d'un grand enthousiasme, dans le Service complémentaire féminin et suis restée dans l'attente d'un ordre de marche jusqu'en 1942, date à laquelle je fus appelée pour la première fois à faire du travail actif. Pendant tout ce temps d'attente, je raisonnais exactement comme l'auteur de l'article paru le 7 octobre dernier, « ne comprenant pas la nécessité d'un entraînement discipliné » pour aller dans un bureau, écrire à la machine, trouvant que bien des « femmes valaient tout autant (si ce n'est plus) par leur travail et leur intelligence que bien des gradés qui étaient au-dessus de nous », etc., etc. Mais depuis que j'ai fait quelques centaines de jours de service et que j'ai goûté de la vie militaire, je ne vois plus les choses sous le même angle.

Ne nous comparons pas aux femmes finlandaises qui ont une organisation essentiellement féminine, dirigée par des femmes, commandée par des femmes, créée par des femmes ; organisation qui fut leur œuvre, née dans la souffrance et dans un esprit de sacrifice dont nous n'avons aucune idée. Quand nous aurons acquis le sens profond du sacrifice total, l'abnégation sans réserve, le don de soi et la dureté envers soi-même, la persévérance et l'endurance dans l'effort dont ont fait preuve les Finlandaises dès leur première guerre d'indépendance en 1918, alors nous pourrons nous comparer à elles, mais jusque là ce serait leur faire injure ! Contentons-nous de faire ce que l'on nous demande et d'obéir à une organisation masculine qui a pris une initiative que les femmes n'ont pas su prendre à temps en mains, parce qu'elles n'étaient pas mûres pour cela.

Je suis persuadée de la nécessité de l'entraînement discipliné depuis que j'ai fait un cours d'introduction et un cours de cadre à Axenfels, parce qu'il crée l'esprit de corps, et c'est une nécessité qui me paraît d'autant plus grande depuis que j'ai vu comment se comportait la femme suisse lorsqu'elle est appelée à vivre en communauté. Entraînement discipliné d'autant plus nécessaire, que la femme, engagée volontairement dans le SCF, ignore ce que le mot même de discipline signifie. Nous avons besoin d'apprendre à obéir, d'apprendre à nous habiller, d'apprendre à marcher, à écouter au lieu de parler, à exécuter au lieu de faire exécuter.

« Egales ou supérieures de leurs officiers ! » Tout le monde ne peut pas commander. Dans le service militaire masculin le fait qu'un homme est avocat, chef d'entreprise ou médecin n'implique pas nécessairement qu'il devienne colonel. L'intelligence ne suffit pas pour commander, il faut encore savoir commander.

Une SCF dans le rang n'est pas nécessairement une subalterne du point de vue moral, elle peut être un chef où elle se trouve, sans pour cela avoir des galons à sa manche. C'est son état d'esprit, c'est son sens moral, qui fait qu'elle sort du rang, ce ne sont pas ses antécédents au civil, sa position sociale qui importe. Et si nous voulons de nouveau regarder du côté des femmes finlandaises, nous verrons que les Lottas n'ont pas de grades, elles n'ont que des fonctions, elles peuvent être chefs de groupe un jour et rentrer dans le rang ensuite, sans que personne ne trouve rien d'extraordinaire.

*(Voir la suite et la réponse de notre collaboratrice en 3me page).*

**LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)**
Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.
Convalescences.
Médecin-chef : **Dr. H. Müller.**
Cures de repos

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
**RENTES VIAGÈRES**
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE

## Lady Astor quitte le Parlement

Lady Astor, la première femme élue à la Chambre anglaise en 1919, vient d'annoncer sa retraite, en raison de l'état de santé de son mari, auquel elle avait succédé au Parlement lorsqu'il fut appelé à siéger à la Chambre des Lords. Pendant ces vingt-cinq ans, elle consacra entièrement son activité intense à la chose publique, et comme le dit fort bien le *Times*, son originalité d'esprit, son indépendance de caractère, sa façon vigoureuse et même souvent agressive de défendre les idées auxquelles elles tenait, la manière dont elle a toujours su donner et recevoir avec bonne humeur les attaques et les plaisanteries de la Chambre, lui avaient créé une place à part, et avaient fait d'elle un type de parlementaire femme digne d'être suivi par ses collègues de tous les partis, qui, peu à peu, ont pris place à la Chambre à côté d'elle ou contre elle. Et le grand journal libéral anglais d'ajouter ces considérations que nombre de nos politiciens — nombre de femmes aussi!! — chez nous devraient bien lire et méditer:

En 1918, bien des augures pessimistes prophétisaient que la Chambre allait être noyée par une majorité électorale féminine. Or, rien de tout cela ne s'est produit, et le nombre des femmes élues s'est accru lentement et tranquillement, sans qu'aucun changement ne se soit manifesté dans les caractéristiques du Parlement. Et d'autre part, les femmes députées ont exercé une influence marquée sur la législation sociale, la même expérience se réalisant en même temps dans les institutions et les professions où peu à peu les femmes ont pris pied. Et cela est parfaitement bien ainsi, car une grande innovation sociale se justifie lorsque, de révolutionnaire qu'elle semblait au premier abord, elle devient chose courante qui n'étonne plus personne. Lorsque des hommes et des femmes choisis pour une fonction sociale sont jugés selon le seul critère de leurs compétences propres — alors l'égalité des sexes peut à juste titre être considérée comme cause gagnée.

* * *

Nos idées sociales et féministes doivent beaucoup à Lady Astor, qui les défendit toujours vaillamment au Parlement. Citons ici, entre beaucoup d'autres, ses démarches pour faire maintenir et augmenter le nombre des femmes agentes de police, prouvant au procureur général, dossiers en main, le chiffre inquiétant des attentats à la pudeur commis contre des enfants; ses protestations énergiques contre les bas salaires féminins, son appui à la loi ouvrant aux femmes les tribunaux d'enfants, loi qui fut votée par le Parlement en grande partie grâce à elle; ses efforts en faveur de l'assurance-maternité, de l'égalité de salaires, des réformes à introduire dans des professions féminines infériorisées par la loi ou la coutume (gardes-malades, institutrices, etc.). Enfin, on lui doit encore la loi votée par la Chambre qui interdit la vente des boissons alcooliques aux mineurs âgés de moins de dix-huit ans. Elle avait eu l'idée heureuse de constituer un Comité consultatif composé de plus de 50 Sociétés féminines, dont les déléguées, pendant un certain temps tout au moins, se rencontraient tous les mois avec elle. (Les contacts sont d'ailleurs fréquents en Angleterre, comme dans d'autres pays où les femmes votent, entre les parlementaires femmes et les grandes Sociétés féminines, ce qui ne peut qu'être utile aux unes et aux autres).

Aussi toutes ces Sociétés ont-elles tenu à célébrer, le 1er décembre dernier, les vingt-cinq années d'activité de la première femme députée anglaise pour lui exprimer leur reconnaissance. On entendit notamment Mrs. Laughton Matthews, grand officier de la Marine féminine royale (*Wrens*), et Mrs. Corbett Ashby, puis des collègues de Lady Astor à la Chambre, Mrs. Winthringham, qui fut la seconde femme députée au Parlement, mais n'y resta que peu de temps, Miss Horsbrough, actuellement Secrétaire d'Etat, et Miss Eleanor Rathbone. Toutes louèrent le courage indomptable, la sincérité et la générosité de Lady Astor, qui, elle-même, exprima sa reconnaissance pour l'appui qui lui avait toujours été donné du côté féminin, évoqua la mémoire des *leaders* du mouvement suffragiste anglais, qui l'avaient soutenue de leurs encouragements, et finalement, et ce ne fut pas la partie la moins touchante de son discours, qui remercia son mari pour lui avoir toujours facilité sa tâche. Ce fut une belle et émouvante cérémonie, où les regrets pour le passé se mêlèrent aux espoirs pour l'avenir.

J. GUEYBAUD.

**Il y a vingt-cinq ans...**

*Cliché Mouvement Féministe.*

*Un portrait de Lady Astor avec sa famille, pris durant les toutes premières années de son mandat politique.*